

Avis vous est par la présente donné par la soussignée directrice générale de la municipalité de St-Edouard-de-Lotbinière, qu'en vertu des articles 152,153 et 156 du Code municipal du Québec, qu'une séance extraordinaire du conseil de St-Edouard-de-Lotbinière sera tenue par visioconférence par l'intermédiaire de l'outil Zoom le vendredi 28 janvier 2022.

En conséquence, les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Vérification du quorum
- 2- Ouverture de l'assemblée
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- PAVL – sous-volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

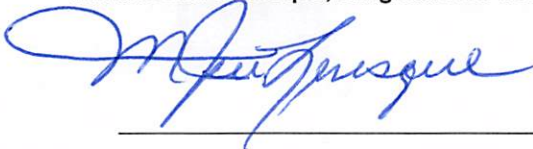
Le sujet à l'ordre du jour sera l'adoption d'une résolution confirmant l'exécution des travaux du chemin Saint-Charles en 2019.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le point inscrit à l'ordre du jour.

D'autres sujets pourront être ajoutés à l'ordre du jour seulement si tous les membres du conseil assistent à cette séance du conseil et acceptent unanimement.

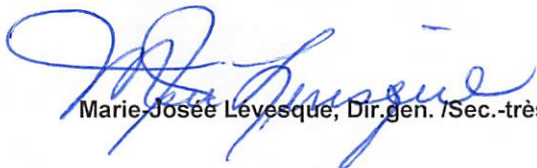
Avis donné en ce 26 janvier 2022.

Marie-Josée Lévesque, Dir.gen. /Sec.-très.



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant l'assemblée extraordinaire en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : le bureau municipal, la salle paroissiale ainsi que sur le site Facebook de la municipalité.



Marie-Josée Lévesque, Dir.gen. /Sec.-très.